

No. 16. — ETAT indiquant le Revenu brut et net provenant des Péages des Canaux, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1867, comparé avec celui des cinq années précédentes.

	ANNÉES.					1867.
	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Montant brut des péages.....	445,857 67	459,942 31	358,891 96	282,757 12	318,951 74	336,205 87
Remis et libes.....	250,514 03	189,210 37	1,723 06	14,602 53	16,562 17
Montant des péages perçus.....	194,843 64	270,741 94	358,891 96	281,034 06	304,352 21	319,643 70
Frais de perception (*).....	124,945 51	120,242 48	121,040 04	98,858 42	129,537 31	23,252 99
Revenu net des péages (dép. contingentes et réparations comprises)....	69,898 13	150,499 46	237,851 92	182,175 64	174,814 90	296,390 71

(*) Ceci comprend les dépenses se rattachant aux écoliers et matres, ainsi qu'aux percepteurs des péages.

R. S. M. BOUCHEITE,
Commissaire des Douanes.